

Marseille, le 30 avril 2020

BOURBON Corporation mis en liquidation par décision du Tribunal de Commerce de Marseille

Le Tribunal de Commerce de Marseille a prononcé, dans son jugement en date du 29 avril 2020, la conversion du redressement judiciaire de BOURBON Corporation en liquidation judiciaire.

Dans ce même jugement, le Tribunal de Commerce de Marseille a nommé Maîtres Jean Pierre Louis et Marc Sénéchal en qualité de co liquidateurs judiciaires et a maintenu Maîtres Frédéric Abitbol et Alexandre Bonetto en qualité de co administrateurs judiciaires de Bourbon Corporation.

Pour rappel, l'ensemble des actifs et activités de BOURBON Corporation ont été cédés à la Société Phocéenne de Participations (SPP), devenu le nouvel actionnaire de Bourbon Maritime et propriétaire des marques BOURBON. Pour plus d'information concernant la société Bourbon Corporation : <http://bourboncorporation.fr/>